

Assemblée des délégués des 2 et 3 novembre 2015 à Berne

## Organisations missionnaires

### Propositions

- 14.2 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2014 de DM-échange et mission.
- 14.3 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2014 (en allemand) de mission 21.

La constitution d'une « Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS » décidée à l'Assemblée des délégués de juin 2010 autorise les organisations missionnaires à présenter oralement leurs rapports et leurs propositions à l'Assemblée des délégués. L'Assemblée des délégués est compétente pour prendre connaissance des rapports des organisations missionnaires.